

السalam

Bimensuel Islamique d'Information et de Formation - N°114 - Ramadan 1429 - Septembre 2008 - 8^{ème} année - Prix 300 F CFA

Le genre dans les instruments internationaux

Lire page 6



« Nous sommes déterminés en tout cas à obtenir les meilleurs résultats possibles en ce qui concerne le transport des pèlerins cette année. »



« Nous pensons que les clubs des jeunes musulmans sont réellement sur la bonne voie pour atteindre les objectifs poursuivis par leur tournée... » déclare **Abdou Rahamane Seydou**, ministre de la jeunesse et des sports



« Nous allons faire ce travail là dans la crainte du Tout puissant » déclare **S.E.M. Mamane Oumarou**, médiateur de la République

DEBAT

Quelle solution pour le transport des pèlerins nigériens ?

Lire page 4, 5 et 6



AGENCE DAR EL-SALAM
Chargé de Oumra Et Hadj
EL.H.IDRISSA ADAMOU
BP: 12 622 Tél.Fax: (00227)73 49 16 Cel: 92 50 24 | 87 75 46
MECQUE: (00966) 56879492 Cel: 93 13 69 | 98 50 71
E-mail:sadram@intnet.ne Dogonay : 21 88 38 06
Niamey - NIGER

Les inscriptions ont déjà commencé.

Bien vouloir nous contacter à notre siège à Niamey et à l'intérieur du pays auprès de nos correspondants

JEU CONCOURS

Comment s'appelle le premier martyr de l'islam ?

En quelle la grande mosquée de Niamey ou mosquée Kadhafi a été construite ?

Comment est le premier président de l'Association Islamique du Niger (AIN) parmi ces trois personnes :

Maman Jobbo

Oumarou Maley

Oumarou Ismael

NB : Celui qui répond parfaitement à ces questions aura à choisir entre un abonnement d'un trimestre à As-salam, une carte Sahelcom de 10000 ou une inscription à l'école de la vie pour trois modules de formation.

Réponses aux questions du jeu précédent.

Il est inscrit sur la plaque en face de la présidence de la République sur une face :

Notre Dieu : Allah

Notre livre : le Saint Coran

Notre Prophète : Mohamed

Sur la 2^{ème} face il est inscrit : Tous les Nigériens sont sous la même loi.

Cette plaque a été conçu et proposée au Conseil Militaire Suprême (CMS) par le comité de fête en 1975 à l'occasion d'un anniversaire de la CEDEAO à Niamey. En plus de cette plaque qui est aujourd'hui le seul spécimen, d'autres copies ont été placées un peu partout à Niamey et même à l'intérieur du pays nous a avoué le Colonel à la retraite Idrissa Harouna. Selon lui, il y avait des exemplaires de la même plaque, entre autres, au rond point Kennedy, à l'Aéroport, à la place Toumo, au rond point église etc. Mais aujourd'hui la seule plaque connue et visible c'est justement celle qui est située en face de la présidence. Qu'est-ce qui est advenu des autres plaques ? Nous aimerons bien le savoir. Et même celle qui existe risque, si l'on y prend garde, d'être un jour ôtée de ce lieu très symbolique. Il nous faut avoir le sens de l'histoire. Selon le CI Idrissa Harouna l'intention des militaires à l'époque en concevant cette plaque c'était de mettre en valeur des symboles forts incarnant l'unité nationale et l'identité de notre peuple.

Le journal As-Salam est créé en septembre 1999. Le N° 000 a été tiré à 3000 exemplaires et il a été imprimé à l'Imprimerie Bon Bery (IBB).

La 2^{ème} Association Islamique créée après l'AIN c'est l'Association Nigérienne pour l'Appel et la Solidarité Islamique (ANASI) en 1991. Son 1^{er} président était Elhamet Mai Ousmane.

L'Islam a pénétré le territoire du Niger au 7^{ème} siècle par....

Le Prophète Mohamed (SAW) est né à la Mecque en 571.

Pourquoi Obama gêne le lobby juif

Le candidat démocrate à l'élection américaine Barak Obama ne rassure pas le lobby juif. C'est peut-être pourquoi il a été présenté et caricaturé comme musulman. On a même, un moment, voulu à partir de son prénom le rapproché du très recherché et incommode Ben Laden. Mais une chose est sûre le péché originel d'Obama était de troubler une certaine tradition aux USA. En effet, comme chacun le sait, Obama a financé sa campagne par tout le monde et personne c'est-à-dire par des inconnus via internet. Mais l'homme durant son ascension fulgurante n'a pas manqué de chercher le lobby juif avec des propos assez osés comme ceux-ci : « Je suis dans la course pour faire savoir aux lobbystes que les temps où ils détenaient la gestion du calendrier à Washington n'est plus. J'ai fait plus qu'aucun autre candidat pour combattre les lobbystes, et j'ai gagné. Ils n'ont pas financé ma campagne, ils ne dirigeront pas ma maison blanche, et ils n'étoufferont pas la voix du peuple américain si je suis président ». En tout cas le monde observe le peuple américain pour voir s'il saura saisir cette opportunité en donnant sa confiance à ce candidat de l'espoir pour au moins réparer les dégâts causés par les néocons de l'équipe Bush qui viennent de sévir au détriment des intérêts des USA et de l'humanité.

Le GFP, une initiative pour combattre le chômage des jeunes

Le Groupe de formation professionnelle (GFP) a organisé une cérémonie de remise de diplômes aux élèves en fin de formation le vendredi 29 août dernier au complexe d'enseignement technique CET ASNI sis face Collège Mariama. L'objectif de ce groupe composé des jeunes professionnels consiste à lutter contre le désœuvrement et le chômage des jeunes. Les animateurs du GFP sont des jeunes techniciens en électricité bâtiment et industrielle qui ont jugé utile de permettre aux jeunes avec un minimum de formation technique de pouvoir joindre les deux bouts comme on dit. Les récipiendaires ont beaucoup apprécié cette formation et ont souhaité que ce soit une formation continue au lieu d'une seule fois par an. Cette première promotion a suivi trois modules de formation durant deux mois. A l'issue de deux mois de formation intensive, selon M. Moussa Hamadou Issaka, un des formateurs les participants ont pu maîtriser les différentes techniques en électricité. C'est pour cette raison que les participants ont sollicité une autre session de formation. En réponse à cette demande, le GFP vient de programmer une seconde session de formation en électricité bâtiment et industrielle qui durera cette fois trois mois à partir du 04 octobre jusqu'au 4 décembre 2008.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au 96471108, 97671033 ou nous contacter à notre email : gfp08@yahoo.fr.

Air Transport

Siège social : ancien cinéma Zangorzo,

BP 1250 Niamey Niger

Tel : (00227) 20 34 01 43 Cel 96 98 30 38 - 96 98 93 13

E-mail : airtransport_niger@yahoo.fr

Agadez : Face station Kawar Tel 96 99 37 31

Arli : Face pharmacie populaire Tel 96 89 37 17

Dosso : Face village artisanal tel 96 89 55 89

Konni : Derrière la radio Anfani Tel 96 96 83 32

Maradi : A côté de la Nigelec Tel 96 59 09 03

Tahoua : Derrière tribune officielle tel 96 99 37 31

A Air Transport votre sécurité est notre souci.

Tranche de vie

Assalam alaïkoum
J'ai un sérieux problème : j'aime beaucoup Allah et son Prophète (SAW). Aucun acte ne me plaît mieux que faire du bien rien que pour Dieu. Mais voilà que mon cœur me dérange juste pour une mauvaise habitude. Je ne suis pas du tout patiente avec les autres, même avec mes parents. Je fais une bonne action quelqu'un me provoque, je réagis et gête tout ce qui est bon de mes

actions. Je voudrais savoir si c'est de l'hypocrisie ou bien du manque de patience ? Que dois-je faire car au fur et à mesure je ne fais que salir mes actions pour peu de choses. Faites moi une prière uniquement pour mon cœur et qu'Allah me soigne.

Une sœur

NB : Vous aurez la réponse de Malama Houda dans le prochain numéro

Réponse de Cheikh Mohamed Abdrahamane

Aou'zbillah ! Mon conseil pour ma sœur en Islam c'est d'abord de lui rappeler l'enseignement d'Allah et du prophète par rapport à son épreuve. En effet, ma sœur doit savoir que le cœur constitue le moteur de tout notre cœur. Et le prophète a dit dans ce sens le bien et le mal chez l'être dépend de la bonne santé de son cœur. Si le cœur est bon vous allez mener une bonne vie et vice versa. Allah nous a dit également dans le saint coran que ceux maîtrisant leur cœurs et leurs âmes ce sont eux les bienheureux sur terre et à l'au-delà. Le problème de ma sœur c'est que malgré son attachement à l'Islam, il est avéré que c'est son cœur et ses passions qui prennent le dessus sur elle au lieu du contraire. C'est parce que son cœur est malade qu'elle n'arrive plus à supporter les gens et même en remettre en cause ses bienfaits. La solution pour son cas c'est ce que le prophète Mohamed a fait en pareil circonstance et ce qu'il a recommandé aux musulmans. En effet, le prophète nous a recommandé pour nous élever de purifier notre âme, de maîtriser nos passions de sorte que nous soyons maître de notre "nafs" c'est-à-dire de soi-même. La 2^{ème} chose, il faut multiplier les bonnes œuvres qui augmentent votre foi car la foi véritable chasse du cœur toutes les voies sataniques et mauvaises intentions. La 3^{ème} voie pour s'élever il lui beaucoup invoquer Allah pour l'aide à éradiquer ce mal. Dans un récit authentique du prophète, il est rapporté que tout celui qui a une gêne, un doute ou qui est colé-

rique et d'autres maladies sataniques de ce genre, il doit adresser cette invocation : Ô Allah ! Moi je suis ton esclave, fils de tes esclaves. Toute la direction de ma vie dépend de Toi Ô Allah ! Ce que Tu as décrété pour moi a été déjà inscrit et personne ne peut le modifier. Ton jugement qu'il me soit favorable ou non n'est que justice. ya Allah je demande avec les meilleurs de tes attributs dont Tu T'es Toi-même attribuer qu'ils soient dans le Coran ou que Tu les a enseignés à un de tes serviteurs bien aimé ou que Tu les aie caché dans ton "gayb" (inconnaisable), je Te demande de faire en sorte que le Coran soit le guide de mon cœur et non satan. Le prophète ba dit que celui qui fait cette invocation dans un besoin trouver incha Allah un soulagement à sa peine. Vous demandez donc à Allah (SWT) de vous donner la foi de sorte que soyez capable de faire ce que le coran autorise et de ne pas faire ce qu'il interdit. Tout celui qui est guidé par son âme, ses passions celui là ne saurait réaliser la mission pour laquelle Allah l'a créé à savoir son adoration. Je recommande également à ma sœur de lire beaucoup le coran car pour ceux qui ont la foi, la lecture du coran augmente leur foi. Je demande enfin à ma sœur d'avoir de très bonnes compagnies parce que vous ne pouvez pas être attaché à la religion et avoir des compagnons des gens qui font de ce bas monde leur divinité. Qu'Allah te donne la paix du cœur et qu'Il te guide à ce qu'Il aime et agréé.

7 bébés d'un coup

Une Egyptienne a donné naissance à des septuplés, a annoncé samedi 16 août le directeur de l'hôpital El-Chatbi d'Alexandrie, sur la côte méditerranéenne.

Emad Darwich a précisé que la mère, Ghazala Khamis, âgée de 27 ans, se trouvait à présent dans un état stable, bien qu'une transfusion sanguine ait été nécessaire pendant la césarienne en raison des saignements de la jeune femme.

L'accouchement a été réalisé au huitième mois car les reins de la mère subissaient une pression dangereuse.

As-salam

Bimensuel Islamique d'information et de formation

Siège social : Immeuble Bonferey

Bp : 451-Niamey Tel : 21 76 39 41 Cel : 93 93 89 14

E-mail : assa_jam@yahoo.fr

Site : www.tamtaminfo.com

Directeur de Publication

Eh. Mahamadou Souleymane

Composition

Impression

Groupe Alternative

NIN

20 74 24 39/20743410

Tirage : 1500 exemplaires

Reçepissé du Procureur de la République N° 177/PRN2 DU 28 SEP 1999

« Nous allons faire ce travail là dans la crainte du Tout puissant » déclare S.E.M. Mamane Oumarou, médiateur de la République

As-Salam : Excellence, vous venez d'être nommé par le président de la République médiateur de la République. Pour les jeunes générations, il serait souhaitable que vous nous présentiez ?

S.E.M Mamane Oumarou : Merci bien. Je crois qu'après la diffusion de mon curriculum vitae les gens me connaissent un peu. Mais si je dois me présenter je dirais que je m'appelle Mamane Oumarou. J'ai 63 ans dont 35 ans de carrière dans l'administration avant d'aller à la retraite. J'ai servi dans l'administration territoriale, au niveau national et dans le domaine de la diplomatie. J'ai occupé le poste de secrétaire municipal de Zinder, ensuite sous préfet de Mirriah, adjoint au préfet de Zinder, maire de la ville de Maradi. J'ai occupé le poste de ministre de la Jeunesse, des sports et de la culture avant d'être Premier ministre ensuite Président du Conseil National de Développement (CND) puis Premier ministre pour une seconde fois avant de partir dans les ambassades où j'ai passé 15 ans dans la diplomatie au poste d'Ambassadeur, chef de mission. J'ai d'abord fait le Canada, l'Égypte avec juridiction sur la Turquie et le Soudan puis l'Arabie Saoudite avec juridiction sur les pays du Golfe excepté le Koweït. Il y avait donc les Emirats Arabes Unis, le Bahreïn et Oman.

As-Salam : Quel est l'objectif de la médiation de la République ?

S.E.M Mamane Oumarou : La médiation de la République, c'est des institutions de la démocratie créée dans les pays pour justement renforcer le processus démocratique et la formation de l'Etat de droit. C'est une structure qui règle les conflits entre l'administration et les administrés. Elle crée également le rapprochement entre l'administration et les administrés. A chaque fois qu'un citoyen à une plainte à l'égard de l'administration que ce soit au niveau des ministères, au niveau des régions ou départements ou toute autre entité qui s'occupe de l'exercice d'un intérêt public. Le médiateur de la République peut intervenir pour régler le conflit entre eux et les usagers du service public. Voilà en gros la mission que la loi nous donne en ce qui concerne cette institution.

As-Salam : C'est donc une sorte d'interface entre l'administration et les privés. Les privés en termes d'individus ou de groupe...

S.E.M Mamane Oumarou : D'une certaine manière seulement on fait la différence entre la médiation et par exemple la justice. Le médiateur de la République ne peut régler un problème entre deux individus, deux personnes privées. Cela relève de la justice. Et c'est pourquoi entre le médiateur et le juge administratif qui s'occupe aussi de recevoir entre les citoyens et la loi fait également une distinction en ce sens que la justice fait un règlement juridictionnel des conflits et tranche alors que le médiateur de la République lui il négocie, il écoute, il conseille, il fait des suggestions de proposition de solution pour ramener la compréhension, l'entente entre les gens et le rapprochement.

As-salam : Comment s'opère la saisine du médiateur de la République ? En d'autres termes il se saisit lui-même ou bien il est saisi par le président de la République ?

S.E.M Mamane Oumarou : Je dois dire que le président de la République c'est le patron de tout le monde. C'est lui qui m'a nommé. Mais en dehors de ça, le médiateur de la République n'est pas soumis à la hiérarchie normale de l'administration. Il échappe si j'ose dire au pouvoir hiérarchique. Il est indépendant c'est-à-dire il est ni sous l'ordre d'une autre administration ou du gouvernement, il agit en tant que autorité indépendante comme le dit la loi. Et dans l'exercice de sa mission le médiateur de la République a souvent besoin de l'appui de l'administration c'est pourquoi la loi fait obligation à toutes les autorités de la République c'est-à-dire les ministres, les autres les responsables d'appui la mission du médiateur de la République. Là également, je parlais tantôt de la communication des dossiers au médiateur dans la mesure où pour régler un problème il a besoin d'une investigation au niveau des acteurs pour trouver les justifications afin de régler les conflits. En ce moment comme l'administration ne veut toujours pas se faire contrôler et oppose un refus en se dérobant derrière le caractère secret ou confi-



dentiel des dossiers, la loi donne plein pouvoir au médiateur à accéder à toute information sauf dans quatre cas : lorsqu'il s'agit d'une affaire déjà introduite au niveau du juge, lorsque l'affaire concerne la défense nationale ou secret défense, lorsqu'il s'agit de la sécurité du pays, lorsqu'il s'agit des relations extérieures

As-Salam : Dans un contexte musulman la création de votre institution vient à point nommé en ce sens que l'islam incite à la réconciliation, au dialogue, à la concertation entre les gens. Avez-vous un commentaire sur le contexte actuel du Niger en rapport avec la médiation de la République ?

S.E.M Mamane Oumarou : Bien sûr. D'ailleurs comme je l'ai dit, chaque fois qu'il faut aider son semblable, qu'il faut aider le citoyen à rentrer dans ses droits quand il est en conflit avec une puissance qui le dépasse, et qu'on agit en sa faveur pour l'aider, je dirais que c'est de l'humanisme. Et c'est ce que recommande notre religion. Je pense que c'est une mission, je ne dirais pas islamique mais en tout cas qui rentre dans l'esprit des recommandations de l'islam. C'est avec plaisir que nous allons accomplir cette mission mes collaborateurs et moi-même sur la base de la défense de l'équité et de la justice. C'est ainsi que pour mener à bien cette mission, j'ai l'intention de m'entourer des collaborateurs qui soient vraiment irréprochables dans leur

morale et des gens qui pendant leur carrière l'ont accomplie de la manière la plus digne possible. Je pense notamment à des magistrats qui ont très bien servi leur pays qu'on ne connaît même pas souvent mais ils ont servi le pays dans la crainte de Dieu en faisant leur travail avec beaucoup d'intégrité. C'est ainsi que je compte travailler de manière à ce que nous puissions apporter à nos populations dans leurs attentes de la satisfaction et de réalisation de leurs droits. C'est une mission certes difficile mais j'espère grâce à Dieu comme nous ferons la chose en nous disant en tant que croyants que Dieu nous observe et en nous confiant cette mission ça ne s'arrête pas ici bas, nous savons que demain Dieu va nous demander des comptes sur la façon dont nous avons conduit cette mission donc nous allons faire ce travail là dans la crainte du Tout puissant.

As-Salam : En ce début du mois béni de Ramadan avez-vous un vœu pour la communauté musulmane ?

S.E.M Mamane Oumarou : mon plus grand vœu c'est la paix. Que le monde vive en paix ! Que notre pays vive en paix ! Que tous les musulmans puissent vivre leur foi en paix pendant ce mois et au-delà. C'est dire qu'ils doivent beaucoup de respect à ce mois et essayer de vivre véritablement leur foi et ensuite apporter leur concours dans le maintien de la paix au niveau du pays pour que les musulmans puissent vivre ce mois dans la sérénité. C'est un mois effectivement béni au cours duquel nous devons faire le maximum pour pouvoir non seulement demander pardon à notre Créateur et nous préparer pour l'au-delà et que par conséquent nous devons nous soumettre à toutes les injonctions de Allah Soubhanahou wa ta'alah. Je souhaite donc qu'on puisse passer un mois dans la paix et la tranquillité et que Dieu accepte nos prières et notre jeûne !

Propos recueillis par Elh. Mahamadou Souleymane

Comment taire les médias au Niger Vente à prix modéré du riz et du sucre, la joie à demi-ton

Les organisations socioprofessionnelles des médias de notre pays ont appelé les journalistes ainsi que les défenseurs des droits de l'homme et de la liberté de la presse à se mobiliser contre les « dérives autoritaires » du pouvoir et du Conseil supérieur de la communication (CSC). Par ailleurs, elles ont vivement protesté contre la suspension le 19 août dernier des programmes de la Radio et télévision « Dounia » (RTD), la fermeture depuis juin dernier de la Maison de la presse et la détention prolongée de notre confrère Moussa KaKa. Depuis quelque temps, des organes de presse font face à des « menaces diverses » ont indiqué ces organisations dans une série de déclarations dont «As Salam » a obtenu copie. Parmi ces entraves, elles ont dénoncé « l'acharnement » du pouvoir contre le journaliste Moussa Kaka, correspondant de RFI à Niamey, inculpé d'atteinte à la sécurité de l'Etat depuis septembre 2007 pour des liens présumés avec les rebelles du MNJ. En fin août dernier le doyen des juges d'instructions a pourtant prononcé un non-lieu en faveur de M. Kaka, également directeur de la radio privée « Saraounia », mais le parquet avait fait appel. D'autre part, dans un communiqué paru « Le sahel », le CSC a invité les responsables de journaux à se conformer aux dispositions réglementaires selon lesquelles tout directeur de publication doit posséder une carte de presse. « Nous mettons en garde le CSC contre toute velléité d'interdiction de parution des journaux privés pour une histoire de carte de presse qui pourrait être réglée autrement, que par des méthodes liberticides » a indiqué le collectif des organisations des médias privés du Niger. L'interruption sur une période d'un mois pour « non respect des cahiers de charge » des programmes de la RTD a été également désapprouvée par Reporters sans frontières, qui estime que la presse privée nigérienne « est de plus en plus souvent contrainte d'obéir à des oukases manifestement lancés pour des raisons purement politiques ». Mais selon le CSC, cette décision a été prise après délibération du Conseil qui a déjà infligé une « mise en demeure » à « Dounia » fin juin dernier pour la « diffusion d'éléments incitant à la violence et à l'affrontement » après un reportage sur les violences policières lors de l'arrestation de l'ancien Premier ministre Hama Amadou. Réagissant aux propos tenus par le président du CSC, Daouda Diallo sur la télévision nationale, la direction générale de la RTD a regretté un certain acharnement à son encontre. Selon Ali Idrissa, un des responsables de la RTD, « Dounia est irréprochable. Elle a donné la parole à toutes les sensibilités politiques, sociales, culturelles, religieuses et toutes les couches socio professionnelles de la place, à la grande satisfaction des téléspectateurs et auditeurs ».

Vente à prix modéré du riz et du sucre, la joie à demi-ton

Le gouvernement nigérien a lancé le 28 août dernier une opération de vente à prix modéré de quelque 3000 tonnes de riz et autant de quantité de sucre sur l'ensemble des huit régions de notre pays. Cette opération s'étend sur toute la période du mois béni de Ramadan.

Selon les explications fournies par le ministre du commerce Halidou Badjé, le sac de riz de 50 kg et le carton de sucre de 25 kg seront vendus au prix de 13.000 FCFA chacun pendant toute la période du mois de Ramadan dans tout le pays. Cette décision intervient au moment où le sac de 50 kg de riz se vend entre 22.000 et 23.500 FCFA alors que le carton de sucre de 25 kg coûte 17.500 FCFA sur les marchés de la place en même temps que la demande de ces deux produits augmente au cours du mois de Ramadan. Une enveloppe de 3,5 milliards FCFA, a dit le ministre Badjé, a été débloquée dans le cadre de cette opération destinée aux populations nécessiteuses. Mais le ministre du commerce n'avait pas tout dit : pour s'offrir le fameux sésame, chaque prétendant doit fournir son livret de famille. Une situation qui a vite fait de dissiper l'espoir de nombreux citoyens.

« Des dispositions sont prises pour le contrôle strict et rigoureux dans toutes nos régions pour barrer la route aux spécialistes de récupération des produits de ces genres l'opération qui ont l'habitude de reprendre

les produits pour d'autres fins » a ajouté M.Badjé. Des éléments de la police seront déployés pour aider les autorités régionales et les représentants des associations de protection des consommateurs à faire «échec à toute tentative de reconstitution de stock à des fins spéculatives », a-t-il averti.

Même s'il faut saluer à sa juste valeur une telle décision, l'on ne peut que rester dubitatif quant à son impact sur ses destinataires. Pourquoi le gouvernement n'avait-il pas décrété l'ordre de la vente à prix modéré de ces produits sur l'ensemble de nos marchés ? D'autant plus que l'importation du riz est exonérée depuis des mois de droits de douanes et taxes. En rappel, fin juin dernier le gouvernement avait décidé du maintien de la détaxation sur certaines denrées de grande consommation jusqu'à la fin de l'année 2008.

Le blocage des prix de vente à la pompe des hydrocarbures relevait de cette option de détaxation dans le but de permettre aux consommateurs de faire face à l'envolée des prix. En plus du riz, l'Etat nigérien a ajouté à la liste d'autres produits de grande consommation, notamment l'huile, le sucre, le blé et le lait, qui bénéficieront de ce désarmement pour endiguer la flambée des prix.

Notre pays éprouve, depuis quelques années des difficultés pour convoier ses pèlerins aux Lieux Saints de l'islam. La dernière en date : le Hadj 2007 a mis en exergue le lot de problèmes rencontrés de façon récurrente dans le transport des candidats au pèlerinage.

AS Salam a initié ce débat, qui s'intéresse à la fois aux ministères concernés directement par l'organisation du Hadj (ministère des affaires religieuses et de l'action humanitaire et celui des transports et de l'aviation civile), les structures fédératives des agences de pèlerinage les compagnies de transports aérien ainsi que les représentants des associations des consommateurs. Espérons que l'avis d'appel d'offre international dont le dépouillement vient de commencer permettra de trouver une solution durable au problème du transport des pèlerins au Niger.

Labo Issaka, ministre des affaires religieuses et de l'action humanitaire « Nous sommes déterminés en tout cas à obtenir les meilleurs résultats possibles en ce qui concerne le transport des pèlerins cette année. »

As-Salam : En tant que ministre de tutelle chargé de l'organisation du Hadj et Oumra quelle solution pour le problème du transport des pèlerins nigériens ?

M. Labo Issaka : Dieu merci bien à As-Salam de nous avoir donné cette occasion pour parler de l'organisation du Hadj en général et du transport des pèlerins en particulier. Comme vous le savez l'organisation du Hadj est très complexe et elle implique beaucoup de partenaires notamment l'administration, les Agences de voyage, les compagnies de transport et le Royaume d'Arabie Saoudite. En ce qui concerne la partie nigérienne, l'organisation du Hadj est dévolue à la Commission nationale d'organisation du Hadj et de la Oumra composée de tous les acteurs qui interviennent dans l'organisation du Hadj. Donc c'est au sein de cette commission que des réflexions sont menées pour déterminer les voies et moyens pour faire aux défis liés à l'organisation du Hadj. Pour cette année eu égard aux difficultés que nous avons connues l'an passé, nous venons de procéder à un appel d'offre international pour trouver la ou les compagnies de transport techniquement compétentes qui puissent donner satisfaction aux pèlerins nigériens. Le problème de transport est très complexe mais de prime abord je puis vous dire que la complication que nous avons vécue au Hadj passé, incha Allah, on va pas la revivre cette année. Je pense que ce qu'il faut signaler c'est que cette année nous avons commencé les démarches à temps par rapport à l'année dernière. Les autorités au plus haut sommet sont conscientes de l'importance du problème de l'organisation et elles s'activent en même temps que nous pour résoudre le problème récurrent du transport aérien de nos pèlerins aux lieux saints de l'islam.

As-Salam : Certes l'avis d'appel d'offre est lancé et les gens ont pris connaissances des critères énumérés à l'endroit des compagnies pour être retenues. Alors Monsieur le ministre quelles garanties pouvez-vous donner aux

Nigériens que le choix se fera le 1^{er} septembre prochain dans l'équité et la transparence ?

M. Labo Issaka : Je dois préciser que certes l'appel d'offre a été conçu au ministère des affaires religieuses sous l'égide de la commission nationale d'organisation du Hadj et la Oumra qui a véritablement conçu le dossier avec les techniciens en la matière ceux notamment du ministère du transport. En ce qui nous concerne, nous avons simplement lancé l'appel d'offre et procéder à la vente des dossiers mais le dépouillement, l'analyse et l'adjudication se feront bien sûr sous la responsabilité du ministère des transports et de l'aviation civile compte de la technicité de la question. En ce qui concerne votre question sur la garantie de la transparence, vous savez le Niger est cité en exemple en ce qui concerne les passations de marchés en ce sens que nous avons élaboré un des meilleurs code de passation de marchés publics dans la sous région. A tous les niveaux vous avez toutes les parties prenantes pour garantir la transparence. En fait ce n'est pas la transparence notre inquiétude c'est plutôt des partenaires sérieux et crédibles qui puissent répondre aux attentes des pèlerins nigériens. Nous sommes déterminés en tout cas à obtenir les meilleurs résultats possibles en ce qui concerne le transport des pèlerins cette année. Je sais que le Hadj est un secteur qui passionnent beaucoup de gens parce qu'il n'y a pas meilleure récompense plus que celle d'Allah (SWT), c'est pourquoi nous qui avions été choisis par Lui nous ne cherchons que l'agrément dans l'organisation de ce secteur qui constitue un pilier à part entière de notre foi.

As-Salam : Quelle appréciation faites d'un de vos partenaires qui joue un rôle essentiel à savoir les agences de voyage ?

M. Labo Issaka : Je dirai que je ne perds jamais de vue que le hadj au niveau des Agences c'est avant tout une activité commerciale. Et qui dit commerce dit recherche de profit. Mais dans ce sens il y a des gens qui exagèrent dans la recherche de profit au détriment des autres. Mon appel



à l'endroit de ces Agences c'est de savoir qu'elles opèrent sur une activité aussi religieuse dans laquelle avant de s'engager il se préparer et mesurer toute sa gravité. Les chefs d'Agences doivent avoir toujours à l'esprit que nos concitoyens triment qui en vendant ses biens les plus précieux, ses animaux ou sa terre pour effectuer ce voyage ultime. Je dis que c'est un énorme effort qui est fait par les populations eu égard au niveau général de conditions de vie des gens. C'est pourquoi j'estime qu'il faut une certaine morale, une éthique dans ce secteur. Bien sûr qu'il ne faut pas mettre tout le monde dans le même sac. Il y a bel et bien des Agences qui font ce travail en toute honnêteté qui observent une déontologie en la matière. Néanmoins il existe aussi des brebis galeuses dans ce domaine d'activité. J'informe d'ailleurs mes compatriotes que cette année nous avons sanctionné quatre (4) Agences de voyage Hadj et Oumra dont une suspendue définitivement pour faute grave. Les trois autres sont suspendues pour un an. Entre autres griefs reprochés à ces agences c'est l'escroquerie et le trafic de documents spéciaux de voyage. Cette information est répercutée dans les différentes régions à savoir que l'Agence Annya est définitivement interdite et que l'Agence Alhujaj, l'Agence Arkan Islam et l'Agence Nour Houda ne sont pas autorisées cette année à organiser le Hadj. Ce qui est malheureux du fait des mauvaises pratiques de ces Agences on a failli

avoir un incident diplomatique avec un pays voisin qui a bien voulu exprimer toute son approbation via notre ministère des affaires étrangères. Je précise que ce sont les petites Agences qui nous créent des problèmes. Les grandes Agences de manière générale se comportent de manière impeccable.

As-salam : Avez-vous un appel à l'endroit des pèlerins ?

M. Labo Issaka : Ce que je demande aux candidats au pèlerinage c'est vraiment de se préparer en conséquence. Le Hadj c'est un acte d'adoration qui doit se faire en connaissance de cause. Par exemple, j'ai assisté l'an dernier à des scènes de bagarre entre pèlerins juste autour de l'usage des toilettes. Je me demande si ces gens étaient conscients de là où ils étaient pour s'adonner à des actes à la limite de rébellion en état de Hadj. Il faut aussi que les gens évitent l'excès de zèle dans les actes d'adoration. C'est ainsi que l'an dernier nous avons perdu une pèlerine qui a pris le risque beaucoup de risque en un lieu où il vous faut beaucoup de protection pour oser aller tout seul. Je demande aux pèlerins de veiller aussi au sacrifice qu'ils doivent faire qui constitue une partie du rite de Hadj. Il y a des escrocs qui prennent leur argent sans acheter les moutons. Il y a beaucoup des pèlerins de pèlerins qui vont sans véritable prise de conscience. Il incombe à mon sens aux Agences d'intensifier l'encadrement. Un autre conseil que j'ai à l'endroit des candidats au pèlerinage c'est de se pourvoir de suffisamment de ressources qui puissent couvrir leur Hadj sur toute la ligne. Dans ce sens ils doivent éviter de dépenser leur argent dès leur arrivée à la Mecque pour ne pas se retrouver en train de mendier comme c'est le cas malheureusement pour beaucoup de pèlerins. Je ne pense pas qu'il soit permis islamiquement au pèlerin de mendier. En tout cas les oulémas doivent sensibiliser les pèlerins et ceux qui envoient des gens au Hadj. Ce n'est pas simplement un problème de billet d'avion aller-retour mais le Hadj exige d'autres dépenses. A la vérité, il faut dire que ceux qui veulent aider les gens à faire le Hadj doivent leur donner un minimum de moyens pour accomplir un hadj "mabrour" (agrée).

Dicko Abdoulmounir, secrétaire général de l'ANAP

Nous sommes satisfait du fait qu'on nous ait écouté et qu'on ait procédé au lancement d'avis d'appel d'offre qui est pour nous la meilleure piste pour résoudre le problème de transport des pèlerins nigériens. En effet, lors de l'assemblée générale ordinaire que nous avons tenu en mai 2008, l'Association Nationale des Agences de Pèlerinage (ANAP) a dans ses résolutions demandées à ce que l'Etat face un appel d'offre international pour trouver deux à trois compagnies de transport pour acheminer les pèlerins nigériens. Dans le même ordre d'idée, le Conseil Economique Social et Culturel (CESOC) au cours de sa session de mars de cette année s'est également penché sur la question du transport des pèlerins. Le CESOC a à cette occasion, interpellé les principaux acteurs de l'organisation du hadj à savoir, la commission nationale de l'organisation du hadj, les agences de voyage, les différents ministères impliqués dans l'organisation du hadj, pour voir quelles solutions il faut par rapport au transport des pèlerins. Au terme de cette consultation, il était convenu par la suite que l'Etat devait faire un appel d'offre pour sélectionner deux ou trois compagnies de transport, les mettre à la disposition des agences, parce que le nœud du problème, ce que chacune des organes voudrait aller la première, s'il s'agit seulement d'une seule compagnie. Or pour l'opinion publique, l'agence dont les pèlerins portaient les premiers serait la meilleure peu importe le service. Cependant, tout le monde ne peut aller à la fois. Ce qui donne lieu à des désagréments. Aussi, nous pensons que l'appel d'offre peut résoudre le problème d'autant plus que c'est nous qui avons



demandé cette option. Cependant, nous déplorons le fait que cet appel d'offre a été lancé en retard. En effet, entre le mois de mars et celui de mai, il y a au moins quatre mois. Nous pensions que si l'appel d'offre a été lancé juste en ce moment, les agences de voyage allaient avoir le temps nécessaire pour prendre toutes les dispositions et au niveau des compagnies et au niveau des agences, pour s'entendre et signer le contrat. Aujourd'hui, nous allons rentrer dans le mois de Ramadan, alors que le contrat de bail devrait être signé avant ce mois, si les choses étaient faites dans les normes. Mais nous chagions par rapport à ce retard, qu'un problème d'offre se pose. En effet, sur le marché international de transport des pèlerins, la demande est plus élevée que l'offre et les compagnies qui seraient intéressées vont lever la barre. Ce qui ne va pas être à l'avantage ni des pèlerins ni des agences. Mais ce qui nous assure est le fait la responsabilité du transport des pèlerins soit l'affaire de l'Etat et le problème de transport étant devenu complexe au plan international, il serait vraiment souhaitable que cette initiative soit maintenue. Mais il ne faut pas aussi qu'on nous impose un transporteur, car cela nous amènera à la case de départ.

Elh Adamou Idrissa, DG Agence Dar El salam

Merci à As-salam pour cette initiative qui permet aux différents acteurs intervenant dans le domaine du Hadj de discuter d'un problème extrêmement important. En effet, comme chacun sait le problème de transport constitue le principal goulot d'étranglement du Hadj au Niger. Je ne condamne a priori le ministère du transport mais je constate qu'il y a une certaine lenteur administrative qui alourdit les initiatives et par conséquent qui fait trainer les choses. L'Etat doit eu égard à l'expérience malheureuse de l'an passé prendre ce problème de transport avec toute la délicatesse requise. Je me rend compte à l'évidence que le ministère des transports n'a pas mis le sérieux nécessaire pour trouver les solutions idoines à cette question du transport dans la mesure où il vous souvient que le Conseil économique et social à l'occasion de sa première session avait fait des recommandations issues des consultations de toutes les couches sociales et acteurs dans le domaine de Hadj depuis mars dernier. Ces recommandations et résolutions du CESOC ont été présentées au président de la République mais nous constatons avec regret que les ministères chargés du Hadj ont attendu jusqu'à aujourd'hui pour lancer l'avis d'appel d'offre international alors qu'il ne reste que deux à trois mois pour le hadj en tant que tel. C'est vous dire que sans être pessimiste, j'exprime mon étonnement sur l'attitude on ne peut plus laxiste de notre administration qui a toujours attendu le dernier moment pour brusquer les choses. En d'autres depuis huit mois après le hadj passé rien a été fait de concret dans le sens d'un règlement effectif du problème identifié par tout le monde comme obstacle majeur. Si les gens sont sérieux les transportait auraient dû être identifiés depuis de sorte qu'il ne reste qu'aux Agences à faire les modalités avec les compagnies choisies. Je ne nie pas que dans le monde entier il y a un pro-



blème de transport mais les gens qui se lèvent du bonheur trouvent toujours de solutions à leurs problèmes. Je pense que après les réflexions produites à l'instigation du CESOC il ne restait que la mise en œuvre de celles-ci par les ministères techniques. Moi je crois que le monde évolue et il faut que le Niger suive le rythme du monde. Je sais même cette on va Hadj mais comment ? Personne ne saurait le dire. Cette gestion à-vau-l'eau du problème du transport des pèlerins coûte très chère aux Agences et par conséquent aux pèlerins eux-mêmes. Par rapport à l'avis d'appel d'offre je dirai cela a été fait conformément à nos exigences. Mais notre vœu le plus cher c'est de voir choisir les meilleures compagnies de transport techniquement aptes et qui disposent des moyens de transport conséquents. Il ne sert à rien de donner le travail à quelqu'un qui ne sait pas faire le travail. C'est ce qui nous était arrivé au hadj quand on a donné notre transport à un américain incompetent. Et je tiens à dire à l'endroit des autorités que même cette année si on donne le transport à une seule compagnie, nous n'allons pas nous tirer d'affaires. A mon sens un premier début de solution définitive au problème du transport des pèlerins nigériens passe nécessairement par la libéralisation totale de ce secteur en responsabilisant au moins deux transporteurs.

Les indiscrets

Belle initiative de RTT

Nos confrères de la rédaction de RRT ont été bien inspirés en réalisant un reportage sur la "grande presse" au Niger. La parole a été donnée aux téléspectateurs qui ont apprécié sans complaisance le contenu de nos journaux. Ce que l'on retient pour l'essentiel, les citoyens tout en reconnaissant le rôle très important que joue notre presse, ils n'ont pas manqué de fustiger ses tares et travers. Le diagnostic met en évidence le manque d'investigation, la passion des confrères et leur traitement partisan de l'information. Les journaux sont vides et certains lecteurs s'estiment arnaquer par une tiraille sans contenu. Nous osons espérer que ce reportage doit nous aider à nous reprendre afin d'élever un peu le niveau du débat dans notre pays en misant sur la qualité. Ceux qui ont eu la chance de faire la sous région sont toujours surpris par les medias dans ces pays voisins tant par leur contenu que par leur présentation. Ailleurs, au Sénégal, en Cote d'Ivoire, au Burkina pour ne citer que ces pays, même les journaux publics se démènent pour donner aux citoyens un minimum. Chez nous tout se passe comme si être media public signifie être instrument du gouvernement. Aujourd'hui, en dehors des annonces et compte rendu des activités officielles, en quoi nos confrères du public assument-ils leur cahier des charges ? Quant à nos autres du privé, la principale insuffisance qui crève l'œil c'est cette propension à faire plus du mercenariat... de la plume que du véritable journalisme. RRT a donc vu juste en donnant la parole à nos lecteurs. Merci bien à RRT pour cette consultation gratuite.

SOS aux nigériens en Libye

Décidemment l'amélioration des conditions de séjour des Nigériens résidant en Libye n'est pas pour demain. Selon nos sources la responsabilité est partagée entre notre représentation et les autorités libyennes. A la vérité, nos concitoyens sont confrontés à un véritable problème de droits de l'homme. C'est au quotidien que la police libyenne et autres chasseurs de prébendes raquent nos compatriotes. Ils sont pris souvent à leur lieu d'hébergement ou de travail ou simplement en ville et conduits en prison. Leurs biens (argent et tout ce qu'ils ont de précieux) sont spoliés. A défaut de les emprisonner on leur concocte un "laisser passer terrestre" pour les amener au pays en les déposant de tout ce qu'ils ont acquis après un dur labeur car ces gens sont en majorité ouvriers là bas. Nos différentes représentations en Libye n'ont jamais su régler ces rafles sauvages et intempêtes contre les Nigériens en Libye. Pourtant un moment on nous fait savoir que ceux qui ont leur passeport sont libres de travailler en toute tranquillité. La défense des intérêts des Nigériens à l'extérieur ne doit pas être un vœu pieu pour les autorités. Nos compatriotes sont allés en tant qu'africains apporter leur pierre à l'édifice de la cette nation dont le guide ne cesse d'affirmer sa vision panafricainiste. Alors trêve de polémique, il est grand temps de faire respecter les droits des Nigériens en Libye ou bien que le président de la République prenne des dispositions pour leur retour patriotique pour travailler et exploiter nos immenses ressources. Ce qu'on ne dit pas aux Nigériens, c'est qu'il y a beaucoup de Nigériens emprisonnés sans raison en Libye du seul fait de leur présence là bas. Cela n'honore aucunement les relations entre nos deux pays. Bien au contraire !

Merci à AS-Salam de nous avoir donné cette occasion à ce moment précis de l'organisation du Hadj 2008 pour nous prononcer sur le transport des pèlerins du Niger. Moi je dis que des années durant le problème que rencontre les Agences dans l'organisation du Hadj c'est essentiellement lié au transport. Je ne dis pas que c'est le seul problème mais le transport constitue sans conteste la question primordiale. Et c'est depuis 2003 à aujourd'hui que nous vivons de manière récurrente cette situation malgré tous les efforts du ministère de tutelle et les Agences de voyage. Nous osons espérer trouver, incha Allah, une solution définitive à ce problème avec l'avis d'appel d'offre international pour choisir les meilleures compagnies de transport des pèlerins lancé par le ministère des affaires religieuses. Comme vous le savez le Niger a une certaine expérience dans l'organisation du Hadj par rapport aux pays de la sous région mais le caractère aléatoire du transport de nos pèlerins ne nous a pas permis de capitaliser cette expérience. A notre sens cet appel d'offre est venu à point nommé puisque nous avons toujours souhaité que la libéralisation soit effective dans ce domaine dans l'intérêt du Niger en ce sens que plus il y a de la concurrence plus les partenaires sont exigeants et mieux la qualité des services s'améliore. C'est pourquoi nous



avons toujours suggéré qu'il y a des compagnies de transport agréées par rapport à un cahier des charges qui tiennent compte des intérêts des uns et des autres. Nous sommes vraiment opposés au monopole du transport des pèlerins par une seule compagnie. Nous l'avons vécu plusieurs années mais ce n'est intéressant dans la mesure où le transport impose tout et nous n'avons pas de choix en tant que partenaires. Ma seule inquiétude c'est le fait que dans les critères du choix des compagnies l'accent est mis sur entre autres le moins disant en termes de coût, et si le moins disant n'a pas d'expérience. Je pense qu'objectivement compte tenu du temps une seule compagnie ne peut assurer le transport de 9000 pèlerins cette

Abdoul Aziz Idrissa, Agence Albarka

Pour moi la solution au problème du transport des pèlerins et du hadj en général au Niger est lié au manque d'unité et de cohésion entre les Agences de voyage pour le Hadj et la Oumra. Ce manque d'unité fait que nous ne pouvons rien entreprendre de sérieux parce que c'est à notre sein que les gens sapent toute initiative entreprise par l'Etat comme par les individus tant que qu'ils ne voient pas leur intérêt. Nous sommes avant des musulmans œuvrant sur une question islamique et Allah (SWT) nous a recommandé d'être unis et solidaires dans tout ce que nous entreprenons. L'islam nous recommande également la "shura" c'est-à-dire la concertation pour trouver des solutions à nos problèmes. Je demande donc aux différents chefs d'Agences d'être disposés au dialogue pour qu'on puisse une bonne fois pour toute régler le problème du Hadj pour l'intérêt de chacun et de tous. Je dis aux uns et autres que Allah nous a dit que chacun ne peut gagner que ce qui lui est destiné. Vous ne pouvez pas forcer le destin. Tant que les chefs d'Agences ne comprennent pas que ce travail n'est pas un banal commerce, ils pourront profiter de sa dimension spirituelle. Chacun ne peut avoir



que ce qu'il lui est destiné par Allah (SWT) par conséquent à cause de Dieu il faut que les gens jouent franc jeu et on facilite aux autorités les voies et moyens pour trouver des solutions idoines à tous les problèmes liés au hadj. Je dis encore une fois il y a de l'intérêt des uns et des autres. En conclusion je dirai que nous ne saurons avancer dans la division et la concurrence déloyale. Nous attendons de l'Etat une réelle transparence dans la désignation des compagnies de transport des pèlerins. Qu'Allah fasse en sorte qu'à partir de 2008 le Niger règle trouve une solution définitive au récurrent problème de transport des pèlerins !

Nouhou Arzika, Société civile

Nous estimons que la piste de l'appel d'offre pour solutionner le problème de transport des pèlerins nigériens lancée par la commission nationale du hadj est une bonne chose. Nous avons fait beaucoup de reproches dans l'organisation mal faite du hadj 2007-2008 et souhaiter qu'un travail profond soit fait pour être dans la position de créer de façon définitive les conditions qui vont aider à notre pays de vivre le moins d'incertitude que nous avons vécu avec beaucoup d'angoisse l'année dernière. C'est vrai que des recommandations formulées l'année dernière ont souhaité que dans le cadre de l'organisation du hadj, chaque année l'Etat doit créer les conditions à travers la commission pour que l'o puisse faire des appels d'offre de transport pour demander aux différentes compagnies qui souhaieraient faire le transport des pèlerins nigériens n'ont qu'à formuler des offres techniques au niveau de la commission nationale du hadj et des offres financières pour situer les gens sur les prix de transport, parce que la connaissance des prix à temps conditionne le prix du hadj globalement au niveau des agences. Il faut organiser une compétition loyale et saine qui permettra d'avoir des acteurs opérateurs capables de travailler à la satisfaction des pèlerins et qui doivent respecter les lois et règlements de la République. Il faut que le ministre du



transport tout celui de l'intérieur et la commission nationale du hadj doivent être assez clair dans leur démarche et ne pas privilégier leur intérêt personnel égoïste. Par conséquent, ils doivent voir l'intérêt des musulmans qui veulent aller remplir leur obligation religieuse, donc ce n'est pas sur eux ou sur leur cadavre qu'on va chercher à s'enrichir. Pour se faire, nous sommes entrain de développer une vigilance constante sur la question, parce que nous avons appris qu'il y a une intention manifeste de vouloir faire un complot pour donner le transport à un certain nombre de personnalités. Nous estimons que cela est proprement inadmissible.

Elh Issoufou Maman, journaliste

Je dois dire que si le Hadj coûte très cher aux pèlerins Nigériens c'est grâce au monopole du transport par une compagnie. Cela veut dire que si on voudrait bien solutionner ce problème il faut une libéralisation effective du transport et que les autorités notamment le ministère du transport laisse les Agences de voyage discuter directement avec les compagnies agréées. Je le dis en connaissance de cause. En effet, les responsables du ministère du transport pour leurs intérêts égoïstes se rangent du côté du transport. Ce sont ces mauvaises habitudes corruptives au sein du ministère du transport qui continuent à perturber les choses. Par exemple ce qui s'est passé l'an dernier quand le transporteur américain était venu, les Agences ont voulu négocier directement le prix du billet avec lui malheureusement l'autorité n'a pas facilité la tâche aux Agences. Pendant que les Agences se sont entendues sur 750 000F sur le prix du billet, le ministre des affaires religieuses et celui des transports étaient sur le plateau de la télévision nationale pour qu'ils ont eu un transport et le billet revient à 550 000F et on a sommé les chefs d'Agences

de rembourser le trop perçu aux pèlerins. Ce qui fut fait. Mais quand cette mascarade a échoué personne n'a dit aux pèlerins augmenter aux Agences de l'argent puisque le billet leur était en vendu à plus de 700 000F. Moi je couvre chaque année le Hadj en tant que journaliste, j'ai compris que la situation s'est détériorée ces dernières années depuis que l'Etat s'interpose entre le transporteur et les Agences. A mon sens le ministère technique à savoir le ministère des transports n'a rien à avoir dans les négociations sur le prix du billet mais très malheureusement je ne sais par quelle osmose, il se mêle et par conséquent complique la situation en favorisant le monopole d'une seule compagnie de transport. Malgré l'avis d'appel d'offre international si les gens ne se mobilisent pas pour exiger la transparence, il ne faut pas s'attendre à un changement positif dans ce secteur. Je le dis parce que je sais que la corruption va beaucoup jouer dans le choix du transport. Je constate même un conflit de compétences dans la mesure où le ministère des transports s'immisce dans les prérogatives du ministère des affaires religieuses et il les lais-



se faire. Tellement la corruption a gagné le secteur du hadj si ce n'est pas cette année avec l'actuel ministère des affaires religieuses on a jamais sanctionné de manière effective les Agences de voyage parce que par le passé dès qu'il y a une menace de sanction, les Agences en cause pouvaient inverser la tendance avec des espèces sonnantes et trébuchantes.

COMMUNIQUE

NECE DE VOYAGES ALBARKA
1484 Niamey-Niger Tel: 00227 27 21 11 11
Fax: 00227 27 91 86



وكالة السياحة للسياحة
بنيان السفر والسياحة

L'Agence de Voyages ALBARKA pour le Hadj et la Oumra informe les futurs pèlerins que les inscriptions pour le Pèlerinage (Hadj) 2008 ont déjà commencé. Pour toutes informations, contactez-nous au siège de l'Agence, sis à l'immeuble Radio Bonferey, B.P : 13840, Tél : 20 74 27 62 ou bien adressez-vous à nos représentants locaux ou régionaux.

Merci

Le genre dans les instruments internationaux

Ce document constitue le support d'une importante communication prononcée par le magistrat Salissou Ousmane à l'occasion du Forum national des femmes musulmanes du Niger tenu en du 21 juillet au 03 août derniers à Niamey. Ce texte est une contribution pour comprendre les enjeux liés à la campagne pour l'adoption des textes internationaux comme la convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le protocole de Maputo sur les droits de la femme. Le conférencier est magistrat de formation en activité et il est membre du Conseil Islamique du Niger (CIN).

Le thème qui m'a été demandé de vous entretenir à l'occasion de cette importante rencontre des femmes musulmanes, porte sur "le genre dans les instruments internationaux". C'est un thème d'actualité et d'une grande importance tant par ses dimensions politique, socioéconomique que religieuse. Notre entretien portera sur quatre grands points : la notion du genre et instruments internationaux, la présentation de la CEDEF et du protocole de Maputo, le problème de ratification des deux textes et leurs implications.

I. Notion de genre dans les instruments internationaux

A. Notion de genre

C'est une nouvelle notion (un nouveau concept) née du féminisme militant (du 19^{ème} siècle) qui implique la prise en compte de la femme et sa spécificité dans tous les domaines de la vie politique, économique et socioculturelle. Vous ne trouverez définie cette notion dans sa conception actuelle dans aucun ouvrage pas même dans le dictionnaire.

En application de ce concept, les femmes doivent être aux côtés des hommes dans toutes les sphères de la vie, ce qui implique :

- 1) Qu'elles sont l'égal des hommes c'est-à-dire qu'elles ont les mêmes droits que les hommes ;
- 2) Que leur spécificité ne doit pas constituer un obstacle à l'acquisition et à la réalisation de leurs droits ;
- 3) Qu'elles disposent librement de leur corps et de leurs droits.

Cette nouvelle notion qui est apparue au 19^{ème} siècle, constitue une réaction des femmes contre les manières dont elles ont été traitées par les hommes jusque-là, et dont elles mêmes s'étaient considérées dans un mode d'exercice de pouvoir au sein des sociétés non musulmanes.

Quant à la société musulmane elle était la première à restaurer la dignité de la femme et à lui octroyer des droits plus qu'aux hommes.

Les sociétés non musulmanes ont longtemps méprisé voire chosifié la femme, jusqu'au sommet de leurs atrocités et barbaries des deux guerres

mondiales, elles se sont rendues compte de l'importance de la femme qui a participé au même titre que l'homme à la lutte contre le nazisme et à la recherche de la paix. L'on sait que l'une des conséquences de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale, était l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Saisissant cette opportunité et les militants féminins aidant, les femmes ont multiplié des actions exigeant au-delà des revendications ponctuelles une reconnaissance de leurs droits à l'égal de ceux des hommes, (1965).

C'est ainsi qu'en 1979 est née la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes et qui est entrée en vigueur en 1981, ici s'arrête l'action spécifique des femmes. Mais à partir de là va commencer une utilisation géo-politico-économique et culturelle de cette convention et sous l'influence des nations européennes colonisatrices, les pays africains élaboreront en 1981 la Charte africaine des droits de l'homme, suivie en 2003 du protocole additionnel à la charte africaine pour soit disant tenir compte des spécificités de la femme africaine.

Notion des instruments internationaux

Ils s'entendent des textes juridiques internationaux. Divers mots sont utilisés dans ce domaine. On parle de **Charte, Pacte, Convention, Traité** pour les plus importants et les plus solennels, d'**arrangement, d'accord** pour les moins importants et de **protocole** pour les annexes ou les spécificités.

Toujours est-il qu'en droit, ils désignent "tout accord conclu entre sujet du droit international public" ou de manière plus précise "tout accord conclu entre communautés publiques ayant sur le plan international la qualité de sujet de droit".

On distingue le **traité contrat** qui est un contrat ordinaire entre deux (2) ou plusieurs parties et qui fait naître des obligations réciproques, du **traité normatif** ou traité loi et qui a pour but de poser une règle objectivement valable pour tous".

Pour la conclusion des traités Il y a plusieurs phases à observer : la **négociation** ; la **rédaction**, l'**adoption** et la **signature**.

La partie non partie à la conclusion du traité peut y devenir membre, par la procédure d'**adhésion**. Pour avoir effet au plan interne, le traité doit être **ratifié**.

La **ratification** comme l'**adhésion** peut se faire avec **réserves**.

Parmi les instruments internationaux, traitant des questions genre figurent en bonne place la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (**Cedef**) et le protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme.

Ces deux instruments sont à l'ordre du jour des activités aussi bien du gouvernement que de la société civile sous l'impulsion et le soutien des

partenaires du développement en vue de leur intégration dans l'ordre juridique nigérien.

Avant d'examiner les stratégies mises en œuvre pour atteindre cet objectif ainsi que les raisons de cet "acharnement", passons d'abord en revue un à un ces deux instruments.

Présentation des instruments internationaux La Cedef et le protocole

A. La Cedef

1. Historique contexte et fondement de sa création

- La Charte des Nations unies, réaffirme la foi dans la dignité, les droits fondamentaux de l'homme.

- La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme le principe de la non discrimination et proclame que tous les être humains naissent libre et égaux en droit et en dignité

- Les Etats partis aux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme ont l'obligation d'assurer l'égalité des droits de l'homme et de la femme dans l'exercice de tous les droits économiques, socio-culturels, civils et politiques

- Le constat de la persistance de la discrimination à l'égard des femmes malgré ses instruments, - La situation de pauvreté des femmes et leur difficile accès à l'élimination aux services médicaux, à l'éducation, à la formation,...

- L'importance de la contribution de la femme au bien être de la famille et au progrès de la société.

2. Contenu de la Cedef

2.1. **Définition de la discrimination**, selon l'article premier de cette convention, l'expression discrimination à l'égard de la femme, "vise toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance ; la jouissance ou l'exercice par les femmes quelque soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel, civil ou dans tout autre domaine".

2.2. **Les mesures législatives générales** : ce sont des mesures à travers lesquelles, les Etats partis : * Condamnent la discrimination à l'égard de la femme sous toutes ses formes

* Conviennent de poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer la discrimination à l'égard de la femme.

2.2.1. Dans le domaine législatif

Les moyens appropriés sont de :

- Inscrire dans leur Constitution nationale ou toute autre disposition législative appropriée le principe de l'égalité des hommes et des femmes (déjà fait v art. 8 al.1, notre Constitution du 19 août 1999)

* Adopter les mesures législatives et d'autres mesures appropriées y compris des sanctions (déjà fait voir code pénal nigérien révisé, l'esclavage, le harcèlement sexuel, le trafic de personnes soit travail en infraction, l'article 5 du code du travail

sanctionne le licenciement ou le refus d'embauchage fondé sur la discrimination de sexe) ;

* Installer une protection juridictionnelle des droits de la femme sur un pied d'égalité avec les hommes et garantir par le truchement des tribunaux nationaux compétents et d'autres institutions publiques (déjà fait programme d'assistance juridique et judiciaire, pour aider les justiciables vulnérables ; les juridictions de mineurs (créées en 1999) ; les cliniques juridiques procèdent de cette action) ;

* S'abstenir de tout acte ou pratique discriminatoire à l'égard de la femme ;

* Prendre toutes les mesures pour éliminer toute discrimination à l'égard des femmes par les personnes, les organisations ou entreprises ;

* Abroger ou modifier toute loi ; disposition réglementaire, coutume ou pratique qui constitue une discrimination à l'égard des femmes (exemple discussion sur l'éventuelle modification du Code de la nationalité) ;

* Abroger toutes dispositions qui constituent une discrimination à l'égard des femmes

2.2.2. Dans le domaine politique social, économique et culturel

* Prendre toutes les mesures appropriées y compris des dispositions législatives pour assurer le plein développement et le progrès des femmes en vue de garantir l'exercice et la jouissance des droits et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les femmes.

- Le Programme spécial du Président de la République, le programme d'autonomisation des femmes n'en sont ils une application de ces mesures ?

* Prendre des mesures temporaires spéciales visant à accélérer l'instauration d'une égalité entre les hommes et les femmes ;

* Prendre des mesures pour modifier les schémas et modèles de comportement socioculturels de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières ;

* Prendre des mesures dans le domaine de la répression du trafic et de l'exploitation de la prostitution des femmes ;

Prendre des mesures pour éliminer les pratiques néfastes (déjà fait la lutte contre l'excision est déjà engagée)

NB : beaucoup de ces mesures ont déjà reçu application ou un début d'application expresse ou tacite même sur celles qui ont fait l'objet de réserves. Par exemple ce remplacement du terme "répudiation" par divorce. La pleine capacité de la femme mariée dans l'exercice du commerce en matière de dissolution des liens de mariage ; vu l'octroi de la volonté

(A suivre in cha Allah)

PAKISTAN : ADIEU MOUCHARRAF

Le 18 août dernier, Pervez Moucharrarf a pris tout le monde de court en annonçant sa démission - surprise de son poste de Président du Pakistan. Cet événement survint huit mois après l'attentat fatal à Mme Bhutto, et le retour de l'ex-Premier Ministre Nawaz Sharif de ses dix ans d'exil. L'homme qu'une bonne partie de l'opinion pakistanaise a appris à haïr s'en est allé de lui-même plutôt que de subir une destitution honteuse dont la procédure est déjà envisagée par le parlement. Le président du Sénat assure l'intérim en attendant que dans un mois des élections anticipées désignent un nouveau président.

LES RAISONS D'UNE DÉMISSION

Les événements des douze derniers mois n'ont pas joué en faveur de l'ancien Général, redevenu civil après avoir échangé son poste de chef d'état-major et son uniforme pour pouvoir briguer un nouveau mandat en octobre passé. Il s'est très vite heurté à la révolte des milieux judiciaires qui lui reprochent d'avoir démis de leurs fonctions de hauts magistrats qui auraient certainement pu empêcher sa réélection d'octobre. L'impopularité du Général est remontée jusqu'au parlement où les deux principaux partis alliés de sa majorité ont engagé contre lui une procédure de destitution. Ces deux partis alliés reprochaient au Président d'avoir évincé ces mêmes magistrats qui s'apprêtaient à statuer sur sa réélection contestée d'octobre 2007.

Ensuite, les militants de Benazir Bhutto le tiennent pour responsable de l'assassinat de leur madone, le 27 décembre 2007. Après cette disparition, l'opposition est devenue majoritaire à la faveur des élections législatives de février. De son côté, le gouvernement issu de ces législatives

reproche lui aussi à Moucharrarf d'avoir asphyxié la démocratie en instaurant l'état d'urgence. À tout cela s'ajoute le désir inavoué (mais naturel et humain) de revanche de l'ancien premier ministre Nawaz Sharif, qui avait dû s'exiler en 1999 après son renversement par l'ex-Général. Notons que le Parti de Sharif compte parmi les deux partis alliés en question.

L'ancien Président, âgé aujourd'hui de 65 ans, n'avait plus vraiment de marge de manœuvre. Ses soutiens américains et britanniques l'auraient convaincu de se retirer, en échange de l'abandon de toutes procédures judiciaires. C'est ainsi que lâché par l'armée pakistanaise comme par ses alliés étrangers, Pervez Moucharrarf a dû céder la place. « *Après avoir considéré la situation et consulté divers conseillers en droit et alliés politiques, sur leurs conseils, j'ai décidé de démissionner* », a-t-il déclaré dans son discours télévisé. « *Je laisse mon avenir dans les mains du peuple.* »

L'EFFET 11-SEPTEMBRE

Il y a encore et surtout l'effet 11-Septembre 2001 qui attise le feu de son impopularité toujours grandissante dans l'opinion. On se rappelle qu'après lesdits attentats, Bush avait inventé une nouvelle théorie diplomatique : "Qui n'est pas avec nous est contre nous". Et très vite, Moucharrarf a choisi son camp au point d'être l'allié le plus sûr des Etats-Unis dans leur « Guerre mondiale contre le terrorisme ». On sait ce que cela veut dire et aussi ce que cela a coûté aux musulmans. Pour mener leur riposte contre le "terrorisme" sur le sol afghan, où se cachaient Oussama Ben Laden et les membres d'Al Qaïda, les Etats-Unis obtiennent sans problème le soutien de

Moucharrarf en échange d'une aide économique. En trois mois, le Pakistan reçut 6 milliards de dollars de la communauté dite internationale en contrepartie de sa participation à la coalition guerrière dite antiterroriste dirigée depuis la Maison Blanche.

Surtout Moucharrarf a retiré son soutien aux Talibans (ses amis d'hier) et offert son appui militaire lors de l'opération lancée contre le régime de Kaboul. À l'intérieur du Pakistan même, il a renforcé la répression contre les musulmans vindicatifs. En plus de l'interdiction de cinq mouvements islamiques en janvier 2002, il a adopté des mesures d'encadrement des écoles coraniques et des mosquées. L'Europe jubile et l'Amérique applaudit. Moucharrarf est cité partout en occident en très bon modèle. Il était devenu au yeux des occidentaux le "dirigeant musulman" le plus fréquentable parce que le plus évolué en terme de conception de la démocratie, c'est-à-dire de collaboration l'occident. Avant tout, c'est un musulman « modéré qui ne crache pas sur une verre et ne déteste pas la compagnie du chien ».

Mais ce soutien américain a fini par nuire au président. Son implication dans la lutte contre le terrorisme de l'après-11 septembre l'a décrédibilisé auprès de sa population. Perçu par ses concitoyens comme le vassal de George W. Bush, son impopularité n'a cessé de s'étendre, au point d'atteindre l'institution militaire elle-même. Il a échappé de justesse à deux attentats en décembre 2003.

Le fait aussi que visiblement c'est bien Israël qui dicte la politique extérieure des Etats-Unis faite de deux poids deux mesures n'a certainement pas arrangé les choses aux yeux de cette population musulmane du « Pays des Pars », le Pakistan. L'épisode de la Mosquée rouge et la recrudescence de la résistance afghane, malgré tous les dispositifs militaro-impérialistes mis en place ici et là ainsi que les tonnes de bombes qui leur tombent chaque jour sur la tête, ont prouvé que la résistance à la Pax Americana est toujours debout dans la région. Ce que l'on peut alors considérer comme un échec personnel de Moucharrarf. Tout ceci combiné fait que ces derniers temps, les Américains ont peu à peu douté de leur allié pakistanais, le jugeant peu efficace dans sa lutte contre Al-Qaïda. Il n'a surtout pas réussi à mettre au pas ces régions dites *Zones tribales* sous administration fédérale du nord-ouest du Pakistan contiguës à l'Afghanistan où les Talibans afghans trouvent de temps en temps refuge quand ils sont traqués chez eux.

Après cette démission, outre atlantique, on craint que les Américains ne s'enlissent davantage en Afghanistan et que les Asiatiques finalement ne fassent un front uni contre les ambitions démesurées de l'Otan et de Bush.

Moucharrarf est né à New Delhi (Inde) en 1943. Il part avec sa famille pour le Pakistan en 1947, peu après la partition de l'Inde. Élève à l'Académie militaire pakistanaise, il intègre l'Armée en 1964, d'abord dans l'artillerie, ensuite dans les commandos. Il se fait distinguer lors des guerres qui ont opposé le Pakistan et l'Inde en 1965 et 1971. Il est promu Général et chef d'état-major de l'Armée en octobre 1998. Le 12 octobre 1999 à l'issue d'un coup d'Etat militaire il prit le pouvoir en renversant le gouvernement que dirigeait le Premier Ministre Mohammed Nawaz Sharif. Adieu Moucharrarf.

Bitia Boubé

Chaibou Mahamane, Dg groupe RTB

Alhamdulillah ! Je dis en connaissance de cause le véritable problème du Hadj au Niger c'est le problème du transport. Si ce problème est réglé on peut dire que 80% des problèmes du hadj globalement seront résolus. Moi je pense qu'on ne peut laisser les Agences gérer le problème de transport. Je me qu'il faut que l'Etat s'implique véritablement. Aujourd'hui vous allez voir des Etats qui n'ont rien à voir avec l'islam en termes de pratiques mais ils prennent des dispositions pour assurer un bon hadj aux musulmans de leurs pays. Au Niger où plus de 98% est musulman, l'Etat est défaillant sur l'organisation du Hadj. L'Etat a un rôle essentiel à jouer dans le règlement du problème du transport des pèlerins. Nous venons d'apprendre que l'Etat a lancé un avis d'appel d'offre international pour le choix des compagnies de transport. C'est une très bonne chose mais faudrait-il que cela se passe sincèrement et dans la transparence. On sait dans quelles conditions Soudan Airways a eu le monopole du transport des pèlerins nigériens des années durant. Pourtant il y avait des compagnies même celles du golfe qui avaient postulé mais elles n'avaient pas eu cette opportunité d'apporter leur expérience au Niger dans ce domaine stratégique qu'est le transport. Il y a dans cette affaire du Hadj un lobby pour lequel l'argent prime surtout. J'interpelle les autorités à craindre Allah (SWT). Allah va leur demander très certainement compte par rapport à leur responsabilité. C'est un impératif pour l'Etat de nous choisir les meilleures compagnies. Il est hors de question d'arnaquer les musulmans. Il est hors de question de prendre



l'argent des aventuriers pour s'amuser avec l'avenir de tout un peuple. Trop c'est trop, l'Etat est condamné à relever ce défi. Dans ce sens je pense qu'il faut mettre les compagnies en concurrence pour que le Niger, les pèlerins et les Agences de voyage puissent se tirer d'affaires. Je pense que les musulmans doivent désormais se donner les moyens de sanctionner les gouvernants s'ils viennent encore à faillir pour la nième fois dans l'organisation du hadj. Le hadj pour les musulmans c'est un pilier de l'islam donc il n'y a pas de cadeau à faire aux gens qui font obstacles aux musulmans d'accomplir leur religion. Pour ce faire, tout le monde (la société civile, les associations islamiques, les populations) doit s'impliquer pour aboutir cette revendication du peuple.

Moustapha Kadi

« Le gouvernement doit œuvrer en faveur des pèlerins »

Nous apprécions la démarche qui a été préconisée par le gouvernement qui consiste à retenir trois compagnies de transport pour l'acheminement des pèlerins nigériens aux Lieux Saints de l'islam, suite à l'avis d'appel d'offre international lancé par la commission nationale d'organisation du pèlerinage. Comme vous le savez, cette année, le Niger a demandé et obtenu du Royaume d'Arabie Saoudite, l'autorisation de transporter 9 000 pèlerins. Peut être que nous n'atteindrons pas ce chiffre, peut être que le Niger pourrait même dépasser le nombre de 9 000 places. Pour ce cas précis, vous conviendrez avec moi qu'un seul transporteur ne pourra pas acheminer les 9 000 pèlerins à Djeddah ou à Médine dans les meilleures conditions de transport. C'est pour cette raison qu'une ouverture a été faite qui consiste à retenir jusqu'à trois (03) compagnies de transport. Ainsi, on pourra estimer que ces trois compagnies vont se répartir les passagers. Mais toujours est-il que chaque agence de voyage a la possibilité d'aller vers la compagnie de son choix. En tant que consommateur, notre souhait serait d'avoir des compagnies de grand gabarit et avec lesquelles nos pèlerins ne seront pas confrontés aux problèmes récurrents de slot. Il faut noter que pendant l'opération hadj, il y a trois problèmes qui se posent : le problème relatif au prix d'achat des

billets, le problème des billets gratuits et enfin le problème des bagages. Ainsi, ce qui nous préoccupe ici, c'est comment mettre en avant l'intérêt des consommateurs, c'est-à-dire des pèlerins ? Mais, comme solution, nous pensons qu'il faut d'abord commencer par impliquer la société civile dans la commission d'organisation du hadj. Outre le choix d'une compagnie de transport reconnue, il faut également penser à l'appui financier que doit apporter le gouvernement dans le processus ne serait-ce que dans la prise en charge de la commission nationale d'organisation du hadj qui se fait actuellement par les pèlerins eux-mêmes. Il faut surtout penser à mettre les agences de voyage en avant qui sont les premiers responsables des pèlerins.

Mahamadou Ibrahim, agence sawki voyage

Ces une bonne initiative de la part du gouvernement de procéder à un avis d'appel d'offre en vue de retenir trois compagnies de transport pour l'acheminement des pèlerins nigériens en Lieux Saints. C'est d'ailleurs ces genres d'initiatives que nous chefs d'agence de pèlerinage attendons depuis longtemps. En effet, il n'est pas normal de confier le transport de plusieurs pèlerins à une seule compagnie de transport. Cette option a toujours ouvert la voie à des pratiques nuisibles au bon déroulement du hadj et à la perte de crédibilité des agences de voyage. Ainsi, si on retient trois compagnies de transport, nous aurons même des réductions sur le prix du billet. D'autre part, nous n'aurons plus qu'à nous atteler à l'organisation et surtout à l'encadrement de nos pèlerins, en vue d'accomplir un bon hadj. Il faut reconnaître qu'avec une seule compagnie, la priorité des agences et même des pèlerins c'est d'avoir le premier vol. Chacun tenait à trouver le premier vol à ses pèlerins. On assiste souvent à des querelles entre les chefs d'agence de transport dans la conquête du premier vol. L'initiative du gouvernement contribuera de ce fait à unir les différents chefs d'agence de pèlerinage et par conséquent à éradiquer la corruption qui mine l'organisation du hadj, parce qu'avec une seule compagnie de transport, chacun cherche à faire partir ses pèle-



rins sans se soucier des autres. On assiste donc à la culture de l'individualisme. Elle nous évitera également des pertes énormes que nous subissons chaque année. L'année dernière par exemple, les agences de voyage ont enregistré des pertes énormes de l'ordre de 100% et même de 200%. Alors, nous n'avons plus qu'à saluer et encourager cette initiative, tout en souhait qu'elle puisse se faire dans des très bonnes conditions. Nous souhaitons également un bon hadj à nos pèlerins.

Le jeûne, un exercice béni

Allah dans sa Hikima (sagesse) a prescrit cet exercice pour que les personnes qui ont la possibilité de manger tout au long de l'année de penser aux autres personnes, qui ont de difficultés pour manger.

Le *Saym* signifie s'abstenir d'une chose ou l'abandonner, il prend une autre signification du fait qu'il implique l'abstention de parler, en se référant au verset suivant « **J'ai voué un jeûne au Tout Miséricordieux : je ne parlerai donc aujourd'hui à aucun être humain** » Sourate Maryam, verset 26.

La signification religieuse du *Siyam*, c'est l'abstention totale d'aliments, de boisson et de relation sexuelle, de l'apparition de l'aube jusqu'au coucher du soleil, à condition de l'accomplir en toute conscience et en ayant formulé l'intention à son sujet. « **Ô les croyants ! On vous a prescrit as-Siyam comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété** » Baqara, verset 183.

Cette pratique, elle est un ancien rituel qu'Allah (SWT) a prescrit aux Prophètes et aux Nations qui vous ont précédés.

Sachez que le *Siyam* se distingue des autres cultes par son grand mérite auprès d'Allah (SWT), rapporté par Bukhari et Muslim ; le Prophète (SAW) a dit : « *Toute action de l'homme lui appartient, hormis le jeûne. Il est pour Moi, et c'est Moi qui en récompense.* »

Le *Siyam* doit être accompli dans un esprit d'obéissance à Allah et de reconnaissance envers Lui. N'empêche qu'on tire aussi les avantages matériels concernant l'hygiène, l'endurance... Le Messager d'Allah a dit : « *Il importe peu à Allah que quelqu'un s'abstienne de manger, de*

boire... [durant le jeûne], s'il n'abandonne pas le mensonge et les actes qui en découlent », rapporté par Bukhari.

Le *Siyam* est obligatoire aux musulmans et musulmanes si ils remplissent les conditions suivantes : être pubère, être sain d'esprit et avoir la capacité, il s'agit là de la possibilité physique et légale. La personne atteinte d'une maladie incurable n'est pas donc obligée d'accomplir le *Siyam*.

Actes recommandés :

De façon générale, il est recommandé au fidèle pendant le *Siyam*, d'accomplir les actes qui contribuent à l'éducation de l'âme et à la purification du cœur. Il est recommandé de se rapprocher d'Allah (SWT), à Le glorifier. Le remercie pour Ses bienfaits et L'invoquer sans cesse...

Le Messager d'Allah (SAW) a dit : « *Prendre le Sihar car il comporte la bénédiction divine* ». Dans une autre version il dit : « *Recourez au Sihar pour pouvoir jeûner le jour, et à la sieste pour pouvoir accomplir la prière nocturne* ». Une autre version, il dit : « *le Sihar est une bénédiction. L'abandonnez donc pas, ne serai-ce qu'en buvant une gorgée d'eau, car Allah et Ses anges prient pour ceux qui prennent leur Sihar* ».

Il est recommandé au jeûneur de faire des invocations au moment de la rupture, en faisant cette invocation : « *Allahuma laka sumtu wa ala rizqika aftartu, wa alyaka tawakkaltu, wa bika amantu. Zahaba-l-zama'u, wa btallat-l-uruq, wa sabata-l-ajru bi izni Allah. Ya wasi'a-l-fadli igfir li. Alhamdu li-l-lahi alazi a'anani fa sumtu, wa razaqani fa aftartu.* »

Le ramadan, une pratique populaire

Le jeûne du mois de Ramadan est une pratique spirituelle populaire de l'Islam. Tout au long de ce neuvième mois du calendrier hégirien, les musulmans observent un jeûne rituel du lever au coucher du soleil. Jeûner tout le mois de Ramadan est un geste qui détermine l'appartenance à la religion musulmane.

Dans les mosquées, les discours ne tarissent pas d'éloges sur les mérites du jeûne de Ramadan. Mois d'ascèse, mois d'exercices spirituels, mois de générosité et mois d'inspection, le Ramadan est un mois béni au

cours duquel les mosquées sont bondées. En privant son corps de ses sources d'énergie matérielle (le manger et le boire), le jeûneur doit se nourrir d'énergie spirituelle. L'idée de participer à une synergie mondiale impliquant des centaines de millions de jeûneurs est une expérience gratifiante. Mais le Ramadan se veut un moment d'exercices spirituels intensifs capable de booster le croyant dans son évolution personnelle.

Source : Al-Daawal Al-Islamia, N°1078

Communiqué

L'Ecole de la Vie a l'honneur d'informer le public que le 29e module de ses formations mensuelles est prévu incha-Allah le dimanche 7 septembre 2008, à 9h précises, à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines à l'Université de Niamey sur le thème: «Comment profiter du Saint Coran? Suite et fin».

La première partie a permis aux participants de prendre conscience de l'importance et de la place du Saint Coran en Islam et dans la vie du musulman, et d'exposer quelques-uns des principaux moyens grâce auxquels le musulman peut mettre à profit le Saint Coran pour réaliser son bonheur terrestre et céleste.

Nous verrons incha-Allah dans la seconde partie de ce module le reste des moyens ainsi que la conclusion qui portera sur certaines utilités ou applications coraniques très importantes. Il s'agit de certaines recommandations et informations divines dont la mise en application permet d'obtenir immédiatement et/ou ultérieurement ce que l'on convoite ou d'éviter ce que l'on craint ici bas et dans l'au-delà et qui sont susceptibles de transformer radicalement et de façon positive la vie d'un serviteur et cela sur tous les plans et à tous les niveaux.

En réalité, tout dépend de l'effort du serviteur face à ces applications coraniques qui émanent toutes de la Vérité Absolue sur laquelle il n'y a aucun doute puisqu'il s'agit de la Parole incréée d'Allah soubhanahou wa taala.

Par la grâce du Tout Miséricordieux, ces utilités coraniques sont très nombreuses et variées, ceci afin de permettre à chaque serviteur la mise en application de celles qui lui sont faciles en fonction de sa disponibilité morale, physique et matérielle.

Les frais d'inscription sont fixés comme suit:

- Demi tarif pour tous ceux qui ont participé à la première partie c'est-à-dire au 28e module.
- 2000 F pour les élèves, les étudiants et tous les bénéficiaires de nos cours d'initiation accélérée qui suivent régulièrement lesdits cours.

- 3000 F pour les autres participants

Pour toute information ou inscription, veuillez contacter Elhadj Tahirou Abdourahmane
Tel: 20741757 - Mobile: 96874095. Doganey: 21763893

Je vous remercie infiniment de votre fidélité!

Cheikh Boureima Abdou Daouda

www.referenceislamique.com

www.boureima.net

www.ev2005.org

OFFRE SPECIALE SAHELCOM



- * **ECRAN COULEUR**
- * **RADIO FM**
- * **ECOUTEUR**
- * **SONNERIES POLYPHONIQUES**

15.000 FCFA

+ 10.000 F CFA DE CREDIT

2 Packs phones



25.000 FCFA

+ 20.000 F CFA DE CREDIT

** Offre limitée : 48 H*

** Offre valable dans la limite des stocks disponibles*

CES PACKS PHONES SONT DISPONIBLES AU SIEGE ET DANS LES BUSINESS CENTERS SAHELCOM. DANS LES BOUTIQUES DE LA SONITEL



SahelCom business centers : Niamey, intérieur du pays, distributeurs
e-mail : sahelcom@sahelcom.ne, www.sahelcom.ne

Horaires des débuts des moments des prières obligatoires, de fin Souhour et de rupture du jeûne de Ramadan 1429 H-2008 [pour la ville de Niamey, Latitude 130 29' N/, Longitude 20 10' E/, Heure = GMT + 1, Qibla = 720 08' E (à partir du Nord)].
B.P 11022 Niamey Tel:00227 21793114 E.Mail: boureima@gmail.com Site: www.referenceislamique.com

Ramadan	Jour	Septembre 2008	Fajr	Shourouq Lever du soleil	Zouhr	Açr	Maghrib	Ichâ'
1	Lundi	1	5: 24	6: 40	12: 51	16: 04	19: 02	20: 18
2	Mardi	2	5: 24	6: 40	12: 51	16: 04	19: 02	20: 17
3	Mercredi	3	5: 24	6: 40	12: 51	16: 04	19: 01	20: 16
4	Jeudi	4	5: 24	6: 40	12: 50	16: 04	19: 00	20: 15
5	Vendredi	5	5: 24	6: 40	12: 50	16: 04	19: 00	20: 15
6	Samedi	6	5: 24	6: 40	12: 50	16: 04	18: 59	20: 14
7	Dimanche	7	5: 24	6: 40	12: 49	16: 04	18: 58	20: 13
8	Lundi	8	5: 25	6: 40	12: 49	16: 04	18: 58	20: 13
9	Mardi	9	5: 25	6: 40	12: 49	16: 04	18: 57	20: 12
10	Mercredi	10	5: 25	6: 40	12: 48	16: 04	18: 56	20: 11
11	Jeudi	11	5: 25	6: 40	12: 48	16: 04	18: 55	20: 10
12	Vendredi	12	5: 25	6: 40	12: 48	16: 04	18: 55	20: 10
13	Samedi	13	5: 25	6: 40	12: 47	16: 04	18: 54	20: 09
14	Dimanche	14	5: 25	6: 40	12: 47	16: 04	18: 53	20: 08
15	Lundi	15	5: 25	6: 40	12: 46	16: 04	18: 52	20: 07
16	Mardi	16	5: 25	6: 40	12: 46	16: 04	18: 52	20: 07
17	Mercredi	17	5: 25	6: 40	12: 46	16: 04	18: 51	20: 06
18	Jeudi	18	5: 25	6: 40	12: 45	16: 03	18: 50	20: 05
19	Vendredi	19	5: 25	6: 40	12: 45	16: 03	18: 50	20: 05
20	Samedi	20	5: 25	6: 40	12: 45	16: 03	18: 49	20: 04
21	Dimanche	21	5: 26	6: 40	12: 44	16: 03	18: 48	20: 03
22	Lundi	22	5: 26	6: 40	12: 44	16: 03	18: 47	20: 02
23	Mardi	23	5: 26	6: 40	12: 44	16: 03	18: 47	20: 02
24	Mercredi	24	5: 26	6: 40	12: 43	16: 03	18: 46	20: 01
25	Jeudi	25	5: 26	6: 40	12: 43	16: 02	18: 45	20: 00
26	Vendredi	26	5: 26	6: 40	12: 43	16: 02	18: 44	19: 59
27	Samedi	27	5: 26	6: 41	12: 42	16: 02	18: 44	19: 59
28	Dimanche	28	5: 26	6: 41	12: 42	16: 02	18: 43	19: 58
29	Lundi	29	5: 26	6: 41	12: 42	16: 02	18: 42	19: 57
30	Mardi	30	5: 26	6: 41	12: 38	16: 01	18: 41	19: 56

*** Allah le Très Haut a dit :**
«O croyants! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi vous atteindrez la piété». Sourate 2, verset 183.
*** Le Prophète çallallahou alaïhi wa sallam a dit:** «Allah le Très Haut a dit: «Toute œuvre du fils d'Adam lui appartient excepté le jeûne qui est à Moi et c'est Moi qui en fixerai la rétribution. Le jeûne est protection. Lorsqu'un d'entre vous jeûne un jour, qu'il s'abstienne de propos indécents et qu'il ne vocifère pas. Si quelqu'un l'injurie ou le dispute, qu'il dise: "Je jeûne". Je jure par Celui qui a l'âme de Mouhammad dans Sa main, le relent ou l'odeur de la bouche du jeûneur au jour de la résurrection sera plus agréable auprès de Dieu que l'odeur du musc. Le jeûneur a deux joies: il se réjouit lorsqu'il rompt son jeûne, et quand il rencontrera son Seigneur, il se réjouira de son jeûne». Hadis Divin rapporté par Alboukhâry et Mouslim

*** Ce calendrier a été conçu par le Bureau des Traductions Islamiques au Niger sur la base du calendrier de Oummoul-Qoura à la Mecque suivant le logiciel «Prayer Times 4».**

Avec les compliments et les meilleurs vœux de Cheikh Boureïma Abdou Daouda.

Nous sommes à votre disposition pour toutes vos questions religieuses.

REMARQUE: ce calendrier peut être en avance ou en retard d'un jour par rapport à la vision de la lune.